

FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION

# MONITEUR SPORTIF DE NATATION



Service formation / FFN  
Dépôt Ministère de la Ville,  
de la Jeunesse et des Sports

### REFERENTIEL DU DIPLÔME

#### a– Le texte de référence

Le texte de référence est le règlement général du Moniteur Sportif de Natation de la Fédération française de natation reconnu par le Ministère de tutelle et reconnu comme Titre à Finalité Professionnelle (TFP) par la Commission Nationale de Certification Professionnelle et le ministre en charge de la formation professionnelle en référence à l'arrêté du 26 septembre 2016. Le Moniteur Sportif de Natation est un titre à finalité professionnelle inscrit au Répertoire National de Certification Professionnelle. **Il permet ainsi à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.**

Le Moniteur Sportif de Natation est un diplôme pluridisciplinaire donnant à son titulaire les prérogatives pour concevoir, conduire et évaluer des actions dans le cadre des apprentissages sportifs et de l'entraînement jusqu'au niveau régional en natation course, eau libre, natation synchronisée, plongeon et water-polo.

#### b– Description de l'emploi

Quels que soient les secteurs de pratique, l'appellation est : Moniteur Sportif de Natation.

Le Moniteur Sportif de Natation est un professionnel des activités de la Natation :

Il accueille, encadre, initie, entraîne, en responsabilité au sein des clubs affiliés à la Fédération française de natation. Il accompagne en responsabilité, un groupe de sportifs lors de compétitions ou de stages. Il exerce ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la fédération.

Le Moniteur Sportif de Natation intervient au sein d'un club de la Fédération française de natation, sur tous les publics et encadre les jeunes de l'Ecole de Natation Française jusqu'à une pratique compétitive de niveau régional.

A cette fin, il exerce les fonctions suivantes :

- **Fonction d'accueil et de gestion d'un public, de tuteur d'un stagiaire :**
  - Il assure la gestion administrative et technique des pratiquants,
  - Il participe à la promotion et au développement de son activité au sein du club,
  - Il s'implique dans la formation des cadres par l'accueil et l'accompagnement d'un stagiaire.
- **Fonction d'encadrement en sécurité dans une démarche d'éducation à la citoyenneté :**
  - Il conçoit le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club et le plan d'entraînement pour une pratique compétitive jusqu'au niveau régional,
  - Il conduit en sécurité les activités à vocation sportive dans le cadre de l'Ecole de Natation Française et de l'apprentissage des différentes nages, des départs et des virages ainsi que les activités dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional,
  - Il évalue les effets de son action pédagogique,
  - Il accompagne un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition avec nuitées.
- **Fonction technique :**
  - Il fait appliquer les règlements dans le cadre de l'initiation jusqu'à la pratique compétitive de niveau régional,
  - Il assure la sécurité des pratiquants et des tiers.
- **Fonction de coordination de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club :**
  - Il anime l'équipe pédagogique,
  - Il gère la logistique,

### 1 – FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES

Les activités ne sont pas hiérarchisées et sont classées en cinq grands groupes.

#### 1.1) Fonction d'accueil et de gestion d'un public, de tuteur d'un stagiaire

##### **Il assure la gestion administrative et technique des pratiquants**

- il accueille un public diversifié dans le cadre d'un club ;
- il oriente le public ;
- il renseigne le public sur le fonctionnement et les activités ;
- il explicite les modes d'accès aux compétitions jusqu'au niveau régional dans sa discipline ;
- il gère les résultats des groupes dont il a la charge ;
- il assure le suivi ;
- il développe la vie fédérale au sein du club ;
- il inscrit son action dans le respect des règles d'éthique inhérentes à la vie associative ;
- il transmet la culture attachée à toute entité associative fédérale ;
- il organise l'évaluation des différents niveaux de pratique de l'Ecole de Natation Française au sein d'un club ;
- il certifie les différents tests de l'Ecole de Natation Française et la capacité à nager ;
- *il peut être amené à participer à l'accueil physique et téléphonique ;*
- *il peut être amené à utiliser l'outil informatique pour la gestion administrative et technique ;*

##### **Il participe à la promotion et au développement de son activité au sein du club**

- il participe aux réunions avec les responsables du club ;
- il participe à la préparation et à l'organisation de compétitions ;
- il participe à la promotion des activités du club ;
- il participe à la communication interne et externe du club ;
- *il peut être amené à participer à l'élaboration du plan de développement du club ;*
- *il peut être amené à participer à la vie fédérale.*

##### **Il s'implique dans la formation des cadres par l'accueil et l'accompagnement d'un stagiaire,**

- il exerce la fonction de tuteur ;
- il accueille un stagiaire au sein du club ;
- il initie le stagiaire à la culture fédérale et aux valeurs associatives ;
- il participe à la définition des objectifs et des tâches que le stagiaire doit vivre au sein du club ;
- Il gère l'alternance en lien avec l'ERFAN ;
- Il accompagne un stagiaire en formation au sein du club ;
- il évalue le parcours du stagiaire au sein du club (sa progression, ses acquis, ses lacunes....).

#### 1.2) Fonction d'encadrement en sécurité dans une démarche d'éducation à la citoyenneté :

##### **Il conçoit le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club et le plan d'entraînement pour une pratique compétitive jusqu'au niveau régional,**

- il conçoit le projet pédagogique au sein du club ;
- il définit une démarche pédagogique dans le cadre de la pluridisciplinarité et de la **transversalité des pratiques** pour la conception d'une séance et du projet pédagogique ;
- il conçoit des séances dans le cadre du projet pédagogique du club ;
- il décline le plan citoyens du sport de la Fédération Française de Natation au sein du club ;
- il conçoit le plan d'entraînement pour une pratique compétitive jusqu'au niveau régional
- il conçoit des séances dans le cadre du plan d'entraînement ;
- il conçoit les situations d'actions favorisant les transformations recherchées ;

##### **Il conduit en sécurité les activités à vocation sportives dans le cadre de l'Ecole de Natation Française et de l'apprentissage des différentes nages, des départs et des virages ainsi que les activités dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional,**

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

## MONITEUR SPORTIF DE NATATION

- il conduit des séances en vue de l'acquisition des tests de l'Ecole de Natation Française et de l'apprentissage des différentes nages, des départs et des virages ;
- il conduit des séances en vue de l'accès aux compétitions jusqu'au niveau régional ;
- il sensibilise les licenciés au civisme et au respect d'autrui ;
- il explicite les règles de la vie collective ;
- il adapte son intervention en fonction du public dont il a la charge ;
- il favorise les expressions individuelles et collectives ;
- il amène le public à présenter sa pratique personnelle ;
- il régule les phénomènes liés à l'activité du groupe et aux comportements des publics ;
- il sécurise l'activité de son groupe ;
- il anticipe l'impact de son action ;
- il utilise les différentes activités physiques dans le cadre de sa pratique ;

### **Il évalue les effets de son action pédagogique,**

- il évalue le projet pédagogique ;
- il évalue sa séance en s'appuyant sur le projet pédagogique ;
- il évalue le plan d'entraînement ;
- il évalue sa séance en s'appuyant sur le plan d'entraînement ;
- il rend compte périodiquement de son action au responsable technique du club ;
- il réalise le bilan de la séance.

### **Il accompagne un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition avec nuitées**

- il mobilise les connaissances réglementaires liées à l'encadrement d'un groupe de mineurs ;
- il récupère les autorisations nécessaires ;
- il élabore si nécessaire la déclaration à la préfecture pour l'organisation d'un stage ;
- il prépare les stages et les déplacements de son niveau d'intervention ;
- il gère l'organisation d'un déplacement ou d'un stage avant, pendant et après ;
- il accompagne un groupe ou une personne lors des déplacements et des stages ;

## **1.3) Fonction technique**

### **Il fait appliquer les règlements dans le cadre de l'initiation jusqu'à la pratique compétitive de niveau régional,**

- il explicite les règlements techniques de l'ENF3 Pass'compétition de sa discipline ;
- il présente les modalités de l'ENF3 Pass'compétition de sa discipline ;
- il analyse les différentes épreuves de l'ENF3 Pass'compétition de sa discipline ;
- il explicite les règlements techniques FINA de sa discipline ;
- il analyse les règlements techniques FINA de sa discipline ;
- il explicite les principes d'action de sa discipline ;

### **Il assure la sécurité des pratiquants et des tiers,**

- il informe sur le dopage et les pratiques addictives ;
- il prévient les risques liés à l'activité à l'environnement et au public ;
- il évalue les risques liés à l'activité, à l'environnement et au public ;
- il s'assure du respect des règles de sécurité ;
- il prévient les cas de maltraitance ;
- il veille à l'hygiène de la pratique ;
- il explicite les risques singuliers liés à sa discipline ;
- il intervient en cas d'incident ou d'accident ;
- il s'assure du respect des règles de sécurité liées à la pratique
- il s'intègre dans le dispositif d'alerte ;
- il assure les premiers secours ;
- il réalise un sauvetage ;
- il extrait de l'eau une personne en difficulté ;
- il démontre un niveau de pratique dans sa discipline.

### **1.4) Fonction de coordination de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club**

#### **Il anime l'équipe pédagogique,**

- il coordonne une équipe d'encadrement ;
- il valorise l'action des membres d'une équipe
- il favorise la formation continue des membres de l'équipe
- il anime les réunions avec l'équipe d'encadrement ;
- il participe aux réunions de travail au sein d'une équipe pédagogique ;

#### **Il gère la logistique,**

- il gère l'organisation du projet pédagogique au sein d'un club, en tenant compte de l'évolution des conditions matérielles dont il dispose, et des publics dont il a la charge ;
- il planifie l'utilisation des espaces de pratiques et les moyens matériels ;
- il anticipe les besoins logistiques ;

#### **Il régule la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club**

- il évalue la mise en œuvre du projet pédagogique ;
- il régule le projet pédagogique au sein d'un club, pour chacun des publics, en tenant compte de l'évolution de leurs niveaux de pratique ;
- il formalise le bilan de la mise en œuvre du projet pédagogique au sein d'un club.
- il participe au suivi administratif de son activité ;

## **2 – REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU MONITEUR SPORTIF DE NATATION**

### **Le Moniteur Sportif de Natation est constitué de 4 Unités Capitalisables (UC) :**

- |             |   |
|-------------|---|
| <b>UC 1</b> | EC de participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial   |
| <b>UC 2</b> | EC d'encadrer en sécurité les activités dans le cadre de l'Ecole de Natation Française, de l'apprentissage des différentes nages, des départs et des virages et d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté |
| <b>UC 3</b> | EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités  |
| <b>UC 4</b> | EC de coordonner la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club  |

**(EC : être capable de)**

### **UC 1 : EC de participer au fonctionnement d'un club intégré dans son environnement territorial**

#### **OI 1.1 EC d'accueillir le public dans le cadre de l'Ecole de Natation Française et d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional**

- OI 1.1.1 EC d'expliciter le programme sportif et le règlement FINA dans sa discipline en vue d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional,
- OI 1.1.2 EC d'informer le public sur les modalités de fonctionnement et les activités des groupes dont il a la charge,
- OI 1.1.3 EC de concevoir les outils nécessaires à la répartition du public au sein des différents groupes.

#### **OI 1.2 EC de contribuer au fonctionnement d'un club intégré dans son environnement territorial**

- OI 1.2.1 EC d'assurer la gestion administrative et technique du public dans le cadre de l'Ecole de Natation Française et d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional,
- OI 1.2.2 EC de mobiliser les connaissances liées à l'environnement du club ainsi qu'à la réglementation des activités aquatiques,
- OI 1.2.3 EC de participer à la promotion et au développement de son activité au sein d'un club.

#### **OI 1.3 EC de contribuer à la formation fédérale**

- OI 1.3.1 EC d'intégrer un stagiaire dans le fonctionnement d'un groupe,
- OI 1.3.2 EC d'accompagner un stagiaire,
- OI 1.3.3 EC de transmettre des savoir-faire et la culture associative.

### **UC 2 : EC d'encadrer en sécurité les activités dans le cadre de l'Ecole de Natation Française, de l'apprentissage des différentes nages, des départs et des virages et d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté**

#### **OI 2.1 EC de concevoir un projet d'action dans le cadre de l'Ecole de Natation Française et d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional**

- OI 2.1.1 EC de concevoir le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein d'un club,
- OI 2.1.2 EC de concevoir le plan d'entraînement pour une pratique compétitive jusqu'au niveau régional,
- OI 2.1.3 EC de préparer une séance et ses modalités d'évaluation dans le cadre de l'Ecole de Natation française et d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en prenant en compte l'environnement et les pratiquants.

#### **OI 2.2 EC de conduire un projet d'action dans le cadre de l'Ecole de Natation Française et d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional**

- OI 2.2.1 EC de conduire un projet pédagogique, un cycle et des séances dans le cadre de l'Ecole de Natation Française,
- OI 2.2.2 EC de conduire un plan d'entraînement, un cycle et des séances en vue d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional,
- OI 2.2.3 EC de mobiliser ses connaissances pour accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en stage avec ou sans nuitée(s).

#### **OI 2.3 EC d'évaluer les effets de son action pédagogique**

- OI 2.3.1 EC d'utiliser les outils d'évaluation adaptés,
- OI 2.3.2 EC de produire un bilan,
- OI 2.3.3 EC d'identifier des perspectives d'évolution.

### **UC 3 : EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités**

#### **OI 3.1 EC de maîtriser le test de l'ENF3 - Pass'compétition et les règlements FINA de sa discipline**

- OI 3.1.1 EC de présenter les modalités de l'ENF3 - Pass'compétition et les règlements FINA,
- OI 3.1.2 EC de valider les différentes épreuves de l'ENF3 - Pass'compétition,
- OI 3.1.3 EC d'analyser les différentes épreuves de l'ENF3 - Pass'compétition et les règlements FINA.

#### **OI 3.2 EC de prévenir les comportements à risque**

- OI 3.2.1 EC d'informer sur le dopage et les conduites addictives,
- OI 3.2.2 EC de s'assurer du respect des règles de sécurité liées à la pratique,
- OI 3.2.3 EC d'expliciter les risques spécifiques liés à l'activité, l'environnement et au public.

#### **OI 3.3 EC d'intervenir en cas d'incident et d'accident**

- OI 3.3.1 EC de réaliser un sauvetage,
- OI 3.3.2 EC d'assurer les gestes de premiers secours,
- OI 3.3.3 EC de s'intégrer dans le dispositif d'alerte.

### **UC 4 : EC de coordonner la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein d'un club**

#### **OI 4.1 EC d'animer l'équipe pédagogique**

- OI 4.1.1 EC d'animer les réunions avec l'équipe pédagogique,
- OI 4.1.2 EC de valoriser l'action des membres de l'équipe,
- OI 4.1.3 EC de favoriser la formation continue des membres de l'équipe.

#### **OI 4.2 EC de gérer la logistique**

- OI 4.2.1 EC de planifier l'utilisation des espaces de pratiques,
- OI 4.2.2 EC de planifier l'utilisation des moyens matériels,
- OI 4.2.3 EC d'anticiper les besoins en terme logistique.

#### **OI 4.3 EC de réguler la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein d'un club**

- OI 4.3.1 EC d'évaluer la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein d'un club,
- OI 4.3.2 EC de réguler la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein d'un club,
- OI 4.3.3 EC de produire un bilan de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein d'un club.

### 3 – LES PRE-REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à l'obtention du Moniteur Sportif de Natation.

Pour entrer en formation le stagiaire doit :

- Avoir 17 ans minimum,
- Être licencié à la Fédération française de natation,
- Être titulaire du titre d'évaluateur ou d'assistant évaluateur ENF 3 dans l'option choisie pour la formation,
- Être titulaire au minimum du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1, à jour de sa formation continue,
- Être titulaire du test de l'ENF 1 Sauv'nage ou satisfaire au test d'entrée en formation (\*),
- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (\*) ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis,
- Avoir réalisé une performance (\*) permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire du Brevet fédéral 1<sup>er</sup> degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue.

### 4 – LES PRE-REQUIS A LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE (\*)

Avant de débiter le stage en situation pédagogique, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie. Ainsi, il doit être capable :

- de conduire une séance en sécurité face à un public,
- de porter secours au pratiquant,
- de présenter les principes généraux du programme sportif de sa discipline.

Les modalités permettant la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique sont définies dans le livret référentiel du Moniteur Sportif de Natation.

### 5 – LA FORMATION CONTINUE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du Moniteur Sportif de Natation (\*).

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la FFN.

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Moniteur Sportif de Natation est soumise au suivi de la formation continue.

D'autre part, le titulaire du titre de Moniteur Sportif de Natation doit suivre chaque année la formation continue du PSE 1 afin de conserver ses prérogatives d'exercice.

### 6 – LES EQUIVALENCES ET LES DISPENSES

#### 6.1 – Principes

Les personnes déjà titulaires de certains diplômes bénévoles ou professionnels, peuvent, lors de leur inscription au Moniteur Sportif de Natation se voir attribuer la dispense d'une ou plusieurs UC.

Ces dispenses permettent aux candidats de ne pas suivre les volumes horaires de formation des UC concernées, ni de se présenter aux épreuves de certification relatives à ces UC.



## MONITEUR SPORTIF DE NATATION

Les conditions d'obtention de toutes les dispense(s) possibles sont précisées ci-après, ainsi que dans le dossier d'inscription à la formation du Moniteur Sportif de Natation.

Pour pouvoir prétendre à l'obtention de dispenses, les candidats concernés doivent remplir l'ensemble des prérequis à l'entrée en formation, et joindre à leur dossier d'inscription la ou les pièces (attestation, diplôme...) justifiant la demande de dispense.

La validation des dispenses demandées par le candidat lors de son inscription en formation est réalisée par le CTS responsable pédagogique de l'ERFAN ou par le DTN ou son représentant lors de l'étape du positionnement. La ou les dispense(s) octroyée(s) sont indiquées dans le Parcours Individualisé de Formation (PIF) du stagiaire.

### 6.2 – Les dispenses

**Sous réserve du respect des principes mentionnés au paragraphe ci-dessus.**

- **Les personnes titulaires du** : Brevet fédéral 1<sup>er</sup> degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue sont dispensées :
  - o de l'exigence de la performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation lors des prérequis à l'entrée en formation,
  - o des prérequis à la mise en situation pédagogique.
- **Les personnes titulaires d'un** : Brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue sont dispensées :
  - o des prérequis à la mise en situation pédagogique,
  - o des UC 1 et UC 3 du titre de Moniteur Sportif de Natation.
- **Les personnes titulaires du** : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) à jour de la formation continue du PSE1 et à jour de la vérification du maintien des acquis du BNSSA sont dispensées :
  - o du test de sécurité lors des prérequis à l'entrée en formation,
  - o du test de sécurité lors des prérequis à la mise en situation pédagogique.
- **Les personnes titulaires du** : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité éducateur sportif, mention Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN) peuvent prétendre à la dispense des UC 1, UC 3 et UC 4 du Moniteur Sportif de Natation.

Tous les cas particuliers concernant les dispenses seront étudiées par la commission nationale de formation des cadres.

### 6.3 – Les équivalences

- Les personnes titulaires d'un Brevet fédéral 3<sup>ème</sup> degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, également titulaires du PSE 1 à jour de la formation continue peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, jusqu'au 31 décembre et dans les 2 ans suivant l'obtention de leur Brevet fédéral 3<sup>ème</sup> degré ou de l'attestation de la formation continue, l'attribution du titre de Moniteur Sportif de Natation.
- Les personnes titulaires d'un Brevet fédéral 4<sup>ème</sup> degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, également titulaires du PSE 1 à jour de la formation continue peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, jusqu'au 31 décembre et dans les 2 ans suivant l'obtention de leur Brevet fédéral 4<sup>ème</sup> degré ou de l'attestation de la formation continue, l'attribution du titre de Moniteur Sportif de Natation.
- Les personnes titulaires d'un Brevet fédéral 5<sup>ème</sup> degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, également titulaires du PSE 1 à jour de la formation continue peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, jusqu'au 31 décembre et dans les 2 ans suivant l'obtention de leur Brevet fédéral 5<sup>ème</sup> degré ou de l'attestation de la formation continue, l'attribution du titre de Moniteur Sportif de Natation.

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

## MONITEUR SPORTIF DE NATATION

- Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DE JEPS) mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo, à jour de la formation continue du PSE 1 et également titulaires des titres d'évaluateur ENF 1, ENF 2 et ENF 3 dans une des mentions du DE JEPS, peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, jusqu'au 31 décembre et dans les 2 ans suivant l'obtention de leur diplôme du DE JEPS, l'attribution du Moniteur Sportif de Natation.
- Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DES JEPS) mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo, à jour de la formation continue du PSE 1 et également titulaires des titres d'évaluateur ENF 1, ENF 2 et ENF 3 dans une des mentions du DES JEPS, peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, jusqu'au 31 décembre et dans les 2 ans suivant l'obtention de leur diplôme du DES JEPS, l'attribution du Moniteur Sportif de Natation.

### **7 – LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

Le Moniteur Sportif de Natation peut être obtenu en totalité par la voie de la validation des acquis de l'expérience selon les modalités d'attribution définies dans le livret référentiel du Moniteur Sportif de Natation.